

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1524

26 mai 2016

SOMMAIRE

Campus Property Group S.A.	73131	JCI Participations S.à r.l.	73114
Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A.	73109	Koch Fiber Luxembourg Holding S.à r.l.	73146
Casavitae S.à r.l.	73110	Komadeux Investments S.A.	73115
Decorum Luxembourg S.à r.l.	73116	Komadeux Investments S.A.	73115
Depalom S.A.	73107	KS Freehold S.à r.l.	73115
D.G.P.A.	73106	KSH Europe Holdings S.à r.l.	73140
Ducal Property Investments S.à r.l.	73107	Landlake Invest S.à r.l.	73149
EPF (Luxembourg) 2 S.à r.l.	73111	Metty's Kabelmontage S.à r.l.	73152
Exim Investments S.A.	73110	Nubrix S.A. SPF	73114
Far Sud S.A.	73108	Oaktree Participations S.A.	73107
GraceB S.à r.l.	73106	PAS Luxembourg, S.à r.l.	73109
Groupe Minelis S.A.	73111	PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l.	73109
Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l.	73151	PBG Midwest Holdings S.à r.l.	73110
Harlux S.à r.l.	73152	Pearl Luxury Jewelry S.A.	73108
Hazak Invest S.A.	73112	Pearl Luxury Real Estate Asset Management	73109
I.D. 20 Finance S.A.	73112	P.H.S. Developpements S.A.H.	73106
Idem Luxembourg (No. 9)	73112	Picmed S.A.	73108
IHC Immobilien A.G.	73113	Platinum Grafton S.à r.l.	73108
Intrawest Luxembourg Sàrl	73113	Private Value Investments S.à r.l.	73107
I.W.I.C. Investment Group S.A.	73112	Prompteam AG	73106
Jargonant Partners S.à r.l.	73113	Radiant Fund Management S.à r.l.	73111
Jaws Investments S.A.	73114	Realstar Healthcare S.à r.l.	73110
		Venus International S.A.	73111

P.H.S. Developpements S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.659.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 mars 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la clôture de la liquidation pour absence d'actif de la société suivante:

- P.H.S. DEVELOPPEMENTS S,A,H., avec siège social à L-2212 Luxembourg-6, Place de Nancy, dénonce en date du 29 mai 2002,

Pour extrait conforme
Stéphanie GUERISSE
Le liquidateur

Référence de publication: 2016079633/14.

(160045428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Prompteam AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9962 Holler, Maison 24.

R.C.S. Luxembourg B 96.510.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 24.02.2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme PROMPTEAM AG, ayant eu son siège social à L-9962 Holler, Maison 24, inscrite au RCS sous le numéro B 96510.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

Pour extrait conforme
Me Claude SPEICHER
Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2016079692/15.

(160045299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

D.G.P.A., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 813.089,05.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 196.662.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 28 décembre 2015

Le siège social de la société a été transféré à 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

*Pour la société
Un Gérant*

Référence de publication: 2016080734/12.

(160047077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

GraceB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.453.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.188.

—
EXTRAIT

En date du 7 mars 2016, l'associé unique de la Société a décidé d'approuver la démission de Monsieur David Haines de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GraceB S.à r.l.

Référence de publication: 2016080792/13.

(160047058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Ducal Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.692.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de M. Philipp Meyer, gérant de classe A de la Société, se trouve être désormais la suivante:

- 3, Hatzedef, 46552 Herzliya, Pituach, Israël.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016080737/14.

(160047374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Depalom S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 132.178.

—
Est nommé à la fonction d'administrateur unique: Monsieur BESADOUX Stéphane demeurant professionnellement au 34-36 rue du Dernier Sol L-2543 Luxembourg en lieu et place de M. Robert ZUPANOSKI décédé. Durée du mandat: Déterminé de 6 années.

Date de fin de mandat: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au plus tard le 23/02 /2022.

Date de nomination: 24/02/2016

Référence de publication: 2016080738/12.

(160046969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Oaktree Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 191.643.

—
Extrait de la résolution adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2016

Nomination de Monsieur Jean-Marc Faber né le 7 avril 1966 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité de Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OAKTREE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2016080976/12.

(160047305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Private Value Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.817.

—
Il résulte des résolutions du 16 février 2016 que le Conseil de Gérance de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Première Résolution

Le Conseil de Gérance prend acte et accepte la démission de Madame Valeria Lazzaroli de sa fonction de Gérante avec effet au 16 février 2016. Le Conseil de Gérance décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Stefano Scatola, Directeur d'entreprises, né à Naples (Italie), le 20 septembre 1965 et demeurant professionnellement au 98, Via Falesé I-30027 San Donà di Piave, en remplacement de Madame Valeria Lazzaroli.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Associés procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Référence de publication: 2016080990/16.

(160046725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Platinum Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.147.457,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 193.768.

En date du 28 décembre 2015, l'associé Faqino Limited, avec siège social au 4, Sotiri Torini, 2nd Floor, 4102 Agios Athanasios, Chypre, a cédé la totalité de ses 2.514.746 parts sociales de catégorie B à Luc Van de Casseye, avec adresse au 80, Doornstraat, 9550 Herzele, Belgique, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080988/13.

(160046896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Picmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.614.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mars 2016, Maxime TANNOURI et François MEU-NIER, domiciliés professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Tanja BERNAT et de Anna WIAZ, démissionnaires, respectivement au 29 février 2016 et 16 mars 2016.

Le mandat des administrateurs nouvellement élus s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour: PICMED S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016081003/16.

(160046881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pearl Luxury Jewelry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 92, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 153.591.

Le commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 15/03/2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080981/11.

(160046927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Far Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 87.081.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 16 mars 2016:

1) Le Conseil d'Administration décide, en conformité à l'Article 42 de la loi du 10 août 1915, modifié par la loi du 28 juillet 2014, de nommer à la fonction de Dépositaire des Titres au Porteur de la Société, avec effet immédiat:

- Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAR SUD S.A.

Référence de publication: 2016081321/14.

(160047411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.004,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

L'adresse du gérant de classe A suivant a changé comme suit:

Geoffrey D.L. Picrit, avec adresse professionnelle au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse du siège social de l'associé suivant a changé comme suit:

PBG Midwest Holdings, S.à r.l. se situe désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAS Luxembourg S.à r.l.

Domenico Latronico

Gérant B

Référence de publication: 2016081544/16.

(160047508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

PBG Investment (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.100,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 89.428.

L'adresse du gérant de classe A suivant a changé comme suit:

Geoffrey D.L. Picrit, avec adresse professionnelle au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l.

Domenico Latronico

Gérant B

Référence de publication: 2016081547/15.

(160048123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 2, rue Jacques Lamort.

R.C.S. Luxembourg B 6.349.

Je me permets par les présentes de donner ma démission de ma fonction d'administrateur du conseil d'administration de la société CARROSSERIE ROBERT COMES & COMPAGNIE S.A., avec siège social à L-6947 Niederanven, 2, rue Jacques Lamort, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés, Luxembourg, section B sous le numéro 6349. Ma démission aura effet au jour des présentes.

Dalheim, le 16 mars 2016.

Jean RIES.

Référence de publication: 2016080717/12.

(160046855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pearl Luxury Real Estate Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8277 Holzem, 7, route de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 172.787.

Le commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 15/03/2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080982/11.

(160046929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.000.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 108.456.

L'adresse du gérant A suivant a changé comme suit:

Geoffrey D.L. Picrit, avec adresse professionnelle au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Midwest Holdings S.à r.l.
Domenico Latronico
Gérant B

Référence de publication: 2016081548/15.

(160048122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Realstar Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.539.600,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 89.260.

L'adresse de Monsieur Ryan Prince, gérant de la société susmentionnée, né le 31 janvier 1977 à Toronto (Canada), est désormais la suivante: 1st Floor, 7a Howick Place, London, SW1P 1DZ, Royaume-Uni.

L'adresse de Madame Zlatica Briestenska, gérante de la société susmentionnée, née le 21 juillet 1975 à Povazska Bystrica (Slovaquie) est au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2016081576/15.

(160047459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Exim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 182.495.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction de administrateur de la société Exim Investments S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B182495 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 15 décembre 2015.

Mario Curcio.

Référence de publication: 2016080755/11.

(160047350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Casavita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 124.729.

Auszug aus der Beschlussfassung der Gesellschafterin vom 22. Februar 2016

Der Sitz der Gesellschaft wird von 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg nach 4, Boulevard d'Avranches in L-1160 Luxembourg verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften
Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2016079239/13.

(160045118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Radiant Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.809.

En date du 1^{er} mars 2016, l'actionnaire unique a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Fabio MASTROSIMONE en tant que gérant de la société avec date effective au 26 février 2016.

- De changer la catégorie de gérant de Monsieur Lorenzo GALLUCCI, de catégorie B à catégorie A, avec date effective au 1^{er} mars 2016.

Le mandat de gérant de Monsieur Lorenzo GALLUCCI s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Luxembourg.

Pour: RADIANT FUND MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016079705/18.

(160045479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Venus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.064.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 janvier 2015:

- La société anonyme de droit luxembourgeois FIDU-CONCEPT SARL, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg - 36, avenue Marie-Thérèse (RCS Luxembourg B 38.136) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2016079822/15.

(160045482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

EPF (Luxembourg) 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 610.727,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 194.230.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement d'adresse de son gérant, M. Tony Whiteman, désormais résidant au 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081304/11.

(160047639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 55.644.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Christian BÜHLMANN.

Référence de publication: 2016082766/10.

(160050125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

I.D. 20 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 89.192.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 21 mars 2016 que:

(i) L'assemblée accepte la démission de Madame Sandrine BISARO et de Madame Christelle MATHIEU en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 10 février 2016.

(ii) Les personnes suivantes ont été nommées administrateur de la société avec effet au 10 février 2016 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2018:

- Madame Caroline GOERGEN, née le 09 juin 1979 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- Monsieur Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 Mars 2016.

Référence de publication: 2016082806/20.

(160049985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

I.W.I.C. Investment Group S.A., Société Anonyme,

(anc. Hazak Invest S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.396.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mars 2016

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 mars 2016 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Luc Sunnen et Christophe Fender sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

- La société DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165956, ayant son siège social au 43, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommée administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/03/2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016082807/21.

(160049281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Idem Luxembourg (No. 9), Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 183.960.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg en date du 16 mars 2016

L'associé unique a nommé en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur David NEWCOMBE, né le 8 juin 1967 à Nuneaton, Royaume-Uni et demeurant professionnellement à 51, Homer Road, Solihull, West Midlands B91 3QJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082810/13.

(160049715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Intrawest Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 8.000.000,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 29 septembre 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 20 rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082818/15.

(160049871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

IHC Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 59.184.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 29 février 2016

1. M. Roeland DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Myla BAGUILAT, administrateur de sociétés, née à Kiangang, Ifugao (Philippines), le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IHC IMMOBILIEN A.G.

Un mandataire

Référence de publication: 2016082824/16.

(160049549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Jargonant Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 78.830.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. Dezember 2015

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung der Geschäftsadresse von der 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg in die 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg zum 01. Januar 2016.

Die Teilhaber -

1. Thomas Probst
2. Wolfgang Hanns Wilhelm Freiherr von Crailsheim
3. Lars Cremer
4. Eric Max Charles Syz
5. Hans Otto Rudolf Albrecht
6. Jargonant Partners S. à r.l.

ändern ihre Geschäftsadresse auf 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Die tägliche Geschäftsführung Frau Diane Wolf mit der Amtsausführung Geschäftsführer ändert ihre Geschäftsadresse auf 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxemburg, den 21. März 2016.

Jargonant Partners S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2016082891/23.

(160050142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Jaws Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.793.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 14 mars 2016

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Ernst & Young aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2017 approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

JAWS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2016082892/16.

(160049027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

JCI Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 191.576.

—
EXTRAIT

Suivant une décision du conseil de gérance de la Société en date du 17 mars 2016, le siège social de la Société a été transférée au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016082893/14.

(160049709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Nubrix S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.391.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 2 mai 2015

Au cours de l'Assemblée Générale des Actionnaires de NUBRIX S.A. SPF tenue le 2 mai 2015 après avoir établi le remplissage des conditions légales et statutaires concernant les formalités et le quorum, les résolutions suivantes ont été adoptés à l'unanimité:

1. L'Assemblée, constatant que la société n'a qu'un seul actionnaire, décide de renouveler le mandat du membre unique actuel du Conseil d'Administration, M. Vincent MOES, demeurant 256A, Hendrikstraat, Paramaribo, Suriname avec effet le jour'hui, le 2 mai 2015, pour une période de six (6) ans, prenant fin au date de l'Assemblée Générale des Actionnaires à tenir le premier mardi de mai, 2021.

2. Que partant, le Conseil d'administration se compose avec effet le jour'hui, le 2 mai 2015 uniquement de M. Vincent MOES, prénommé, administrateur unique pour une période de six ans prenant fin au date de l'Assemblée Générale des Actionnaires à tenir le premier mardi de mai, 2021.

3. De renouveler le mandat du Commissaire aux comptes actuel, READ S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45083, siégeant 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période de 6 ans, qui prend fin au date de l'Assemblée Générale des Actionnaires à tenir le premier mardi de mai, 2021.

Paramaribo, le 2 mai 2015.

Vincent MOES

Président

Référence de publication: 2016083038/24.

(160049047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Komadeux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 57.631.

Je, soussigné,
Monsieur Claude ZIMMER,
demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,
né le 18.07.1956 à Luxembourg,
démissionne, par la présente, du mandat de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur de la société anonyme:

KOMADEUX INVESTMENTS S.A.
ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 57631
Date effective: le 18 Mars 2016

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2016082923/18.

(160049987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Komadeux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 57.631.

Nous vous informons par la présente de la démission de la société Zimmer & Partners S.A. dont le siège social est situé au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Komadeux Investments S.A avec effet au 18 Mars 2016.

Luxembourg, le 17 Mars 2016.

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082924/13.

(160049987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

KS Freehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.000.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 163.832.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Johan Kuylenstierna,
- Cliff Langford,
- Elisabeth Skog,
- Lisa Flodin, and
- Robert Viksten.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer

- Timothy Horrocks, résidant professionnellement au Bockenheimer Landstr. 24, D-60323 Francfort
 - Tamas Benyi, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
 - Dominic Bursucano, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KS Freehold S.à r.l.

Référence de publication: 2016082926/23.

(160049666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Decorum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 202.227.

In the year two thousand and sixteen, the sixteenth day of February.

Before Me Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of all shareholders of Decorum Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202.227 (the Company). The Company has been incorporated on December 1st, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association have not been modified since.

There appeared

Bregal Unternehmerkapital LP, a limited partnership incorporated in Jersey with Jersey Financial Services Commission registered no: 1967, with registered address at 2nd Floor, Windward House, La Route De La Liberation, St Helier, Jersey JE2 3BQ, acting through its general partner, Bregal Unternehmerkapital General Partner Limited, with registered office at 2nd Floor Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, JE2 3BQ, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission with number 118208 (Bregal),

hereby represented by Mrs Anne Meurou, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

and

Decorum Co-Investment GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of Germany, with its statutory seat in Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRA 48.827, having its registered business address at c/o Weil, Gotshal & Manges LLP, Taunusanlage 1 (Skyper), 60329 Frankfurt am Main, Germany (Investment KG),

hereby represented by Mrs Anne Meurou, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

(Bregal and Investment KG are collectively referred to as the "Shareholders".)

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Creation of various classes of shares namely (i) class A shares (the Class A Shares), (ii) class B shares (the Class B Shares), (iii) class C shares (the Class C Shares), (iv) class D shares (the Class D Shares), (v) class E shares (the Class E Shares), (vi) class F shares (the Class F Shares), (vii) class G shares (the Class G Shares), (viii) class H shares (the Class H Shares) and (ix) class I shares (the Class I Shares) having a nominal value of EUR 1.- each;

3. Reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of EUR 1.- each;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 125,000 through the issuance of (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares having a nominal value of EUR 1.-each;

5. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 4 above;

6. Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles);

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff or employee of LuFiCo SA to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company;

8. Miscellaneous

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create various classes of shares namely (i) class A shares (the Class A Shares), (ii) class B shares (the Class B Shares), (iii) class C shares (the Class C Shares), (iv) class D shares (the Class D Shares), (v) class E shares (the Class E Shares), (vi) class F shares (the Class F Shares), (vii) class G shares (the Class G Shares), (viii) class H shares (the Class H Shares) and (ix) class I shares (the Class I Shares) having a nominal value of EUR 1.- each.

Third resolution

The Shareholders resolve to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of EUR 1.- each.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase and hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 125,000 through the issuance of (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares having a nominal value of EUR 1.- each.

Subscription - Payment

Thereupon:

Bregal Unternehmerkapital LP, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (iii) seven thousand five hundred ninety-two (7,592) Class C Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 7,592 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (iv) seven thousand five hundred ninety-two (7,592) Class D Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 7,592 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (v) twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (vi) ten thousand (10,000) Class F Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 10,000 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (vii) ten thousand (10,000) Class G Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 10,000 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (viii) ten thousand (10,000) Class H Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 10,000 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (ix) ten thousand (10,000) Class I Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 10,000 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount EUR 92,684 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Decorum Co-Investment GmbH & Co KG, predefined and represented as stated here above declares that it subscribes for:

- (i) four thousand nine hundred eight (4,908) Class C Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 4,908 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) four thousand nine hundred eight (4,908) Class D Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 4,908 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (iii) two thousand five hundred (2,500) Class F Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 2,500 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (iv) two thousand five hundred (2,500) Class G Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 2,500 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(v) two thousand five hundred (2,500) Class H Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 2,500 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(vi) two thousand five hundred (2,500) Class I Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 2,500 which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company

The aggregate amount EUR 19,816 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of Decorum Luxembourg S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Purpose. The corporate purpose of the Company is the taking of participating interests in whatever form in other Luxembourg or foreign corporations as well as the management, control and turning to account of such participating interests.

It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise, securities of any kind.

The Company may likewise acquire and turn to account all and any patents, trademarks and licences relating thereto or likely to complement the same.

The Company may borrow and grant to companies in which it holds a direct or indirect participating interest all and any support, loans, advances or guaranties.

It may in general carry out all and any industrial, commercial, financial, movable or real estate operations both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, directly or indirectly, which it deems useful in the fulfilment of its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred in the city of Luxembourg by decision of the Board (as defined hereinafter). If the Board determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) represented by:

- Share class 1: twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- Share class 2: twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (each individually an Alphabet Share A and collectively the Alphabet Shares A);
- Share class 3: twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (each individually an Alphabet Share B and collectively the Alphabet Shares B);
- Share class 4: twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (each individually an Alphabet Share C and collectively the Alphabet Shares C);
- Share class 5: twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (each individually an Alphabet Share D and collectively the Alphabet Shares D);
- Share class 6: twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (each individually an Alphabet Share E and collectively the Alphabet Shares E; Alphabet Shares A, Alphabet Shares B, Alphabet Shares C, Alphabet Shares D and Alphabet Shares E are collectively referred to as the Preference Shares and each individually a Preference Share);
- Share class 7: twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (each individually an Alphabet Share F and collectively the Alphabet Shares F);
- Share class 8: twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (each individually an Alphabet Share G and collectively the Alphabet Shares G);

- Share class 9: twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (each individually an Alphabet Share H and collectively the Alphabet Shares H), and

- Share class 10: twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (each individually an Alphabet Share I and collectively the Alphabet Shares I; the Alphabet Shares F, Alphabet Shares G, Alphabet Shares H and Alphabet Shares I are collectively referred to as the Partial Exit Shares and each individually a Partial Exit Share; the Ordinary Shares and the Partial Exit Shares together are referred to as the Investor Equity),

with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Alphabet Shares A up to and including the Alphabet Shares I are hereinafter collectively referred to as the Alphabet Shares. The Ordinary Shares and the Alphabet Shares are hereafter together referred to as the Shares and each individually as a Share and have such rights, characteristics and features as set out in the Articles and the Shareholders Agreement.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 A reduction of share capital through the repurchase of a class of Alphabet Shares may only be made within the respective Class Periods:

- The period for the Alphabet Shares A is the period starting on the date of the notarial deed of February 16, 2016 and ending no later than on December 31, 2022 (the Class A Period).

- The period for the Alphabet Shares B is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than December 31, 2023 (the Class B Period).

- The period for the Alphabet Shares C is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on December 31, 2024 (the Class C Period).

- The period for the Alphabet Shares D is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on December 31, 2025 (the Class D Period).

- The period for the Alphabet Shares E is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than December 31, 2026 (the Class E Period).

- The period for the Alphabet Shares F is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than December 31, 2027 (the Class F Period).

- The period for the Alphabet Shares G is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than December 31, 2028 (the Class G Period).

- The period for the Alphabet Shares H is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on December 31, 2029 (the Class H Period).

- The period for the Alphabet Shares I is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on December 31, 2030 (the Class I Period).

Where a class of Alphabet Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Alphabet Shares can be made during a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period.

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Alphabet Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Alphabet Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount (as defined hereinafter) will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the the Board in accordance with the relevant provisions of the Shareholders Agreement and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Board can choose at his (its) sole discretion, and in accordance with the relevant provisions of the Shareholders Agreement, to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders, with approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing Shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them) subject to the provisions of clauses 6.5, 6.10 and 6.12 of the Shareholders Agreement.

Art. 7. Shares. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each Shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares, shall be recorded in the register of Shareholders.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 Restriction on transfers

No sale, transfer or assignment of Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee has agreed in writing to be bound by the terms of the Shareholders Agreement by executing a Deed of Accession and such other documents as may be required by law or determined by MLP.

Unless MLP explicitly agrees otherwise, no Shares shall be transferred unless the transferee at the same time acquires a proportional amount of all other Securities held by the transferor in each case.

Investment KG is only permitted to transfer, assign, encumber or create any interest or right or claim to, its Shares if in accordance with the provisions of the Shareholders Agreement.

8.2 Permitted transfers

Subject to the obligation for any transferee to become a party to the Shareholders Agreement as provided in the Shareholders Agreement and to the article 189 of the Law, for the duration of the Shareholders Agreement, Bregal shall have the right to transfer Shares and any other Securities held by it at its sole discretion:

- to Affiliates of Bregal, the Bregal Fund III L.P. and funds advised by Bregal Capital LLP and/or Bregal Investments LLP (together the Bregal Funds and each individually a Bregal Fund);
- to any person who is a director, officer or employee of a Bregal Fund; and
- to another financial investor as part of a general portfolio rearrangement by Bregal.

The Shareholders shall pass any resolution necessary or appropriate in the discretion of the Board in order to approve any transfer permitted under Clause 7.1 of the Shareholders Agreement (including the granting of powers of attorney for any shareholders meeting) in order to effect the same in compliance with the Articles and the terms and conditions of the Securities in question. For the avoidance of doubt, Clauses 6.1 and 6.3 of the Shareholders Agreement shall apply to any transfers pursuant to this article 8.2.

8.3 Drag Along

If Bregal wishes to either (i) dispose of all or such portion of the Shares in the Company that would constitute a change of control in the Company (i.e., Shares representing more than 50% of the voting rights in the Company) (Offered Shares) to a purchaser that is not an Affiliate (Acquirer) or (ii) tender all or parts of its Shares in the Company in a Listing, then, on receipt of a written notification of such fact (a Drag-Along Notice) to Investment KG, Investment KG (and all Investors) shall be bound and undertake to accept any offer from such a purchaser on the same terms and conditions as agreed, on terms no less favorable than those agreed with Bregal (including an offer for any other Shares) or, as the case may be, to tender their Shares in a Listing (in each case a Drag-Along Right), in either case at the same time as Bregal sells its Shares or tender its Shares, in each case as specified in the Drag-Along Notice. The Shareholders agree to waive all rights of pre-emption, any approval rights and analogous rights (if any) under the Articles, the Shareholders Agreement or otherwise for these purposes.

8.4 Tag Along

If Bregal agrees terms for the sale of Offered Shares with an Acquirer, Investment KG shall be entitled to request from Bregal to co-sell and Bregal shall procure that:

- Investment KG is notified in writing that terms have been agreed for the sale Offered Shares (the Tag-Along Notice); and
- the Acquirer makes an offer (the Tag-Along Offer) to Investment KG to acquire the same portion of their Shares as the portion of Bregal's Shares that comprises the Offered Shares (the Tag Offer Shares) at a price equal to the price per Share at, and otherwise on terms and conditions no less favorable than the terms and conditions on, which such sale by Bregal is made.

If Investment KG wishes to accept the Tag-Along Offer, it must:

- send to Bregal a binding and unconditional written undertaking to sell the Tag Offer Shares to the Acquirer; and
 - procure that the Tag Offer Shares are transferred to the Acquirer (or its nominee),
- in each case with ten (10) Business Days of receipt of the Tag-Along Notice.

The right to tag-along pursuant to article 8.4 and to Clauses 10.1 and 10.2 of the Shareholders Agreement shall not apply to the transfer of Shares in connection with Permitted Transfers and, for the avoidance of doubt, in case of the exercise of a Drag-Along Right by Bregal.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a Shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting any of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by several managers, who do not need to be Shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of Shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are reeligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by the general meeting of Shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers (the Board). The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

The Board shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the Board and at general meetings of Shareholders, but in his absence, the Shareholders or the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, email, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Provided that the majority of the managers be present at the meeting of the Board in Luxembourg, any manager may participate in any meeting of the Board by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the Board.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, but only within the limits of such power.

Towards administrative authorities, the Company will be validly bound by the sole signature of any manager.

Art. 16. General meeting of Shareholders. Each Shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The decisions of the Shareholders are taken in a general meeting of Shareholders or, in case there are less than twenty-five Shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the general meeting of Shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the Shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the general meeting of Shareholders.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

20.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the Law and the relevant provisions of the Articles and the Shareholders Agreement.

20.3 Interim dividends may be distributed subject to and in compliance with the provisions of the Shareholders Agreement at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 21. Dissolution, liquidation.

21.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders.

21.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

21.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Clause 12 of the Shareholders Agreement.

Art. 22. Amendments to the Articles. The present Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and the Shareholders Agreement.

In case of discrepancy between the Articles and the Shareholders Agreement, the Articles shall be construed in the light of the Shareholders Agreement and, in case of doubt, the provisions of the Shareholders Agreement shall prevail.

Art. 24. Definitions.

- Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Board in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- Available Liquidities shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- Cancellation Amount shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- Class Period shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.

- Interim Accounts shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- Interim Account Date shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Alphabet Shares.

- Profit Entitlement shall mean the dividends of the Alphabet Shares.

- Shareholders Agreement shall mean the Investment and Shareholders Agreement entered into by and between the Company, Bregal Unternehmerkapital L.P., Tabularius MPC Verwaltungs GmbH, Decorum Co-Investment Beteiligungs GmbH, Decorum Co-Investment GmbH & Co. KG on February 16, 2016 as amended from time to time.

Any and all terms starting with a capital letter in the Articles and which are not defined the Articles shall have the meaning ascribed in the Shareholders Agreement.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff or employee of LuFiCo SA to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le seize février.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Decorum Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.227 (la Société). La Société a été constituée le 1 décembre 2015 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

Bregal Unternehmerkapital LP, un limited partnership constitué selon le droit de Jersey, enregistré à la commission des services financiers de Jersey (Jersey Financial Services Commission) sous le numéro 1967, dont le siège social est établi

au 2nd Floor, Windward House, La Route De La Liberation, St Helier, Jersey JE2 3BQ, agissant par son associé commandité, Bregal Unternehmerkapital General Partner Limited, dont le siège social est établi au 2nd Floor Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, JE2 3BQ, Jersey, îles Anglo-Normandes, enregistré à la commission des services financiers de Jersey (Jersey Financial Services Commission) sous le numéro 118208 (Bregal),

représenté par Anne Meouro, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

et

Decorum Co-Investment GmbH & Co. KG, a société en commandite (Kommanditgesellschaft) constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Francfort, Allemagne, et enregistrée au registre du commerce de Francfort sous le numéro HRA 48.827, ayant son adresse sociale à c/o Weil, Gotshal & Manges LLP, Taunusanlage 1 (Skyper), 60329 Francfort, Allemagne (Investment KG),

représentée par Anne Meouro, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

(Bregal et Investment KG ci-après les «Associés».)

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Création de différentes classes de parts sociales, à savoir (i) les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et (ix) les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

3. Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 112.500 afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à EUR 125.000 par l'émission de (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B, (iii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C, (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D, (v) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe E, (vi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe F, (vii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe G, (viii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe H et (ix) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 4 ci-dessus;

6. Refonte complète des statuts de la Société (les Statuts);

7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff ou employé de LuFiCo SA afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société;

8. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer différentes classes de parts sociales, à savoir (i) les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et (ix) les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I), d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident de requalifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter et par la présente, augmentent le capital social de la Société d'un montant de EUR 112.500 afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à EUR 125.000 par l'émission de (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B, (iii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C, (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D, (v) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe E, (vi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe F, (vii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe G, (viii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe H et (ix) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.

Souscription - Libération

Sur ces faits,

Bregal Unternehmerkapital LP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 12.500 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 12.500 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(iii) sept mille cinq cent quatre-vingt-douze (7.592) Parts Sociales de Classe C entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 7.592 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(iv) sept mille cinq cent quatre-vingt-douze (7.592) Parts Sociales de Classe D entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 7.592 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(v) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe E entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 12.500 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(vi) dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe F entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 10.000 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(vii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe G entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 10.000 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(viii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe H entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 10.000 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(ix) dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe I entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 10.000 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

Le montant total de EUR 92.684 est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Decorum Co-Investment GmbH & Co KG, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) quatre mille neuf cent huit (4.908) Parts Sociales de Classe C entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 4.908 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(ii) quatre mille neuf cent huit (4.908) Parts Sociales de Classe D entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 4.908 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(iii) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe F entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 2.500 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(iv) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe G entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 2.500 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(v) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe H entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 2.500 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(vi) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe I entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 2.500 qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

Le montant total de EUR 19.816 est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décide de refondre intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Decorum Luxembourg S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra en outre entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de manière directe ou indirecte, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision ou du Conseil (tel que défini ci-après). Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par:

- Classe 1: douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
 - Classe 2: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (individuellement la Part Sociale Alphabétique A et collectivement les Parts Sociales Alphabétiques A);
 - Classe 3: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B (individuellement la Part Sociale Alphabétique B et collectivement les Parts Sociales Alphabétiques B);
 - Classe 4: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C (individuellement la Part Sociale Alphabétique C et collectivement les Parts Sociales Alphabétiques C);
 - Classe 5: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D (individuellement la Part Sociale Alphabétique D et collectivement les Parts Sociales Alphabétiques D);
 - Classe 6: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E (individuellement la Part Sociale Alphabétique E et collectivement les Parts Sociales Alphabétiques E; les Parts Sociales Alphabétiques A, les Parts Sociales Alphabétiques B, les Parts Sociales Alphabétiques C, les Parts Sociales Alphabétiques D et les Parts Sociales Alphabétiques E sont collectivement désignées comme les Parts Sociales Préférentielles et individuellement, une Part Sociale Préférentielle);
 - Classe 7: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F (individuellement la Part Sociale Alphabétique F et collectivement les Parts Sociales Alphabétiques F);
 - Classe 8: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G (individuellement la Part Sociale Alphabétique G et collectivement les Parts Sociales Alphabétiques G);
 - Classe 9: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H (individuellement la Part Sociale Alphabétique H et collectivement les Parts Sociales Alphabétiques H); et
 - Classe 10: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I (individuellement la Part Sociale Alphabétique I et collectivement les Parts Sociales Alphabétiques I);
- d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales Alphabétiques A à I inclus sont ci-après collectivement désignées comme des Parts Sociales Alphabétiques. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Alphabétiques sont désignées ensemble comme des Parts Sociales et individuellement comme une Part Sociale et disposent des droits et des caractéristiques décrits dans les Statuts et le Pacte d'Associés.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble désignés comme des Associés et individuellement, comme un Associé.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.4 Une diminution de capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales Alphanébétiques ne pourra s'effectuer que dans les Périodes de Classe suivantes:

- La période pour les Parts Sociales Alphanébétiques A est la période commençant à la date de l'acte notarié du 16 février 2016 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2022 (la Période de Classe A).

- La période pour les Parts Sociales Alphanébétiques B est la période commençant le jour suivant la Période de Classe A et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2023 (la Période de Classe B).

- La période pour les Parts Sociales Alphanébétiques C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2024 (la Période de Classe C).

- La période pour les Parts Sociales Alphanébétiques D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2025 (la Période de Classe D).

- La période pour les Parts Sociales Alphanébétiques E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2026 (la Période de Classe E).

- La période pour les Parts Sociales Alphanébétiques F est la période commençant le jour suivant la Période de Classe E et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2027 (la Période de Classe F).

- La période pour les Parts Sociales Alphanébétiques G est la période commençant le jour suivant la Période de Classe F et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2028 (la Période de Classe G).

- La période pour les Parts Sociales Alphanébétiques H est la période commençant le jour suivant la Période de Classe G et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2029 (la Période de Classe H).

- La période pour les Parts Sociales Alphanébétiques I est la période commençant le jour suivant la Période de Classe H et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2030 (la Période de Classe I).

Lorsqu'une classe de Parts Sociales Alphanébétiques n'a pas été rachetée et annulée durant la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de ladite/lesdites classe(s) de Parts Sociales Alphanébétiques peut être réalisé pendant une nouvelle période (la Nouvelle Période) qui débutera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, le jour suivant la fin de la Nouvelle Période d'une autre classe précédente) et prendra fin au plus tard un an après le début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Classe I.

En tout état de cause, si un rachat et une annulation d'une classe de Parts Sociales Alphanébétiques intervient avant le dernier jour de sa Période de Classe respective (ou le cas échéant, Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou le cas échéant, Nouvelle Période) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation de ladite classe de Parts Sociales Alphanébétiques et prendra fin le jour initialement prévu par les Statuts ci-dessus.

Lors du rachat et de l'annulation de classe concernée dans son intégralité, le Montant d'Annulation (tel que défini ci-dessous) sera dû et exigible par la Société à/aux Associé(s) proportionnellement à leur détention dans ladite/lesdites classe(s). En tout état de cause, la Société pourra remplir ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par compensation.

Le Montant d'Annulation à prélever, mentionné au paragraphe ci-dessus, sera déterminé par le Conseil conformément au Pacte d'Associés et dans l'intérêt de la Société. En tout état de cause, le Conseil pourra librement et conformément au Pacte d'Associés choisir d'inclure ou d'exclure les réserves librement distribuables dans son calcul du Montant d'Annulation, que ce soit partiellement ou entièrement.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'assemblée générale des Associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L'(les) Associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il(s) détien(nen)t, conformément aux articles 6.5, 6.10 et 6.12 du Pacte d'Associés.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des Associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque Associé, son adresse ou siège social.

Toute cession de parts sera inscrite au registre des Associés.

Art. 8. Cession de parts sociales.

8.1 Restrictions de transfert

Aucune vente, transfert ou cession de Parts ne deviendra effective tant que le cessionnaire n'aura pas approuvé par écrit le Pacte d'Associés en signant un Acte d'Adhésion ou tout autre document requis par la loi ou déterminé par MLP.

A moins que MLP ne l'approuve expressément, aucune Part ne peut être transmise à moins que le cessionnaire acquiert un montant proportionnel de Titres détenus par le Cédant.

Investment KG est seul autorisé à transférer, céder gager ou créer tout privilège ou droit sur ses Parts conformément au Pacte d'Associés.

8.2 Cession Autorisée

Sous réserve de l'obligation pour chaque cessionnaire de devenir partie au Pacte d'Associés tel que prévu à la clause 6 du Pacte d'Associés et sous réserve de l'article 189 de la Loi, durant toute la durée du Pacte d'Associés, Bregal aura le droit de céder librement ses Parts Sociales ainsi que tout autre Titre qu'il détient:

- à des Affiliés de Bregal, à Bregal Fund III L.P. et aux fonds conseillés par Bregal Capital LLP et/ou Bregal Investments LLP (ensemble, les Fonds Bregal et chacun un Fond Bregal);
- à toute personne étant un administrateur, agent ou employé d'un Fond Bregal; et
- à tout autre investisseur financier dans le cadre d'une réorganisation générale d'un portefeuille de la part de Bregal.

Lors d'une cession en vertu de la Clause 7.1 du Pacte d'Associé, ledit cédant sera libéré des engagements et obligations assumées par le cessionnaire.

Les Parties s'engagent à adopter toute résolution nécessaire ou opportune, à la discrétion des gérants de la Société, afin d'approuver toute cession autorisée dans le cadre de la Clause 7.1 du Pacte d'Associés (y compris l'octroi de procurations pour toute assemblée des associés) afin de rendre celle-ci effective conformément aux Statuts et aux conditions des Titres en question. En tout état de cause, les Clauses 6.1 et 6.3 du Pacte d'Associés s'appliquent à toute cession en vertu du présent article 8.2.

8.3 Sortie forcée

Si Bregal souhaite soit (i) vendre tout ou partie de Parts Sociales dans la Société qui impliquerait un changement de contrôle dans la Société (à savoir, des Parts Sociales représentant plus de 50% des droits de vote dans la Société) (les Parts Sociales de l'Offre) à un acheteur qui n'est pas un Affilié (l'Acquéreur) ou (ii) offrir à la vente tout ou partie de ses Parts Sociales dans la Société lors d'une Admission en Bourse, alors dès réception par Investment KG d'un avis l'informant de ce fait (l'Avis de Sortie Forcée), Investment KG (et tous les Investisseurs) seront liés et s'engagent à accepter toute offre de cet acheteur suivant les termes et conditions acceptés, à des conditions pas moins favorables que celles conclues avec Bregal (y compris une offre pour toute autre Part Sociale) ou, le cas échéant, à offrir leurs Parts Sociales lors d'une Admission en Bourse (dans chaque cas, le Droit de Sortie Forcée), dans chaque cas, au moment où Bregal vend ses Parts Sociales ou offre ses Parts Sociales, à chaque fois, comme mentionné dans l'Avis de Sortie Forcée. Les Parties (à l'exception de la Société) acceptent de renoncer à tous leurs droits de préemption, droits d'approbation ou droits analogues (le cas échéant) en vertu des présents Statuts, du Pacte d'Associés ou autrement à ces fins.

Investment KG s'engage à informer les Investisseurs dans les plus brefs délais de tout Avis de Sortie Forcée reçu.

MLP aura le droit de diriger et des contrôler le processus de vente des Parts Sociales en vertu de la Clause 9.1 du Pacte d'Associés dès réception d'un avis de Sortie Forcée. MLP aura le droit à tout moment de mettre fin au processus de vente, auquel cas l'Avis de Sortie Forcée perdra tout effet juridique. Investment KG et tous les Investisseurs coopéreront de bonne foi afin de réaliser la vente ou l'offre des Parts Sociales dans le cadre d'une Admission en Bourse.

8.4 Sortie Conjointe

Si Bregal accepte les termes de la vente des Parts Sociales de l'Offre à un Acquéreur, Investment KG aura le droit de demander à Bregal de vendre conjointement et Bregal devra obtenir:

- que Investment KG soit informé par écrit des termes qui ont été conclus pour la vente des Parts Sociales de l'Offre (l'Avis de Sortie Conjointe); et
- de l'Acquéreur qu'il fasse une offre (l'Offre de Sortie Conjointe) à Investment KG afin d'acquérir la même portion de ses Parts Sociales que la portion des Parts Sociales de Bregal comprise dans les Parts Sociales de l'Offre (les Parts Sociales de l'Offre de Sortie) au même prix que le prix par Part Sociale et, selon des termes et conditions aussi favorables que les termes et conditions auxquels la vente de Bregal est réalisée.

Si Investment KG souhaite accepter l'Offre de Sortie Conjointe, il doit:

- envoyer à Bregal un engagement écrit contraignant et inconditionnel de vendre les parts Sociales de l'Offre de Sortie à l'Acquéreur; et
- obtenir que les Parts Sociales de Offre de Sortie soient remises à l'Acquéreur (ou à son mandataire), à chaque fois dans les dix (10) Jours Ouvrables de la réception de l'Avis de Sortie Conjointe.

Le droit de sortie conjointe en vertu de l'article 8.4 et des Clauses 10.1 et 10.2 du Pacte d'Associés ne s'applique pas à la cession de Parts Sociales dans le cadre des Cessions Autorisées et, afin de lever toute ambiguïté, lors de l'exercice par Bregal d'un Droit de Sortie Forcée.

Investment KG s'engage à informer les Investisseurs dans les plus brefs délais de tout Avis de Sortie Conjointe reçu.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des Associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Associés.

Le Conseil se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil et les assemblées générales des Associés; en son absence, les Associés ou le Conseil pourront désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

A condition que la majorité des gérants soit présent à Luxembourg, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du Conseil ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la Loi à l'assemblée générale des Associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la Loi expressément à l'assemblée générale des Associés, selon le cas, sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des autorités administratives, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un gérant.

Art. 16. Assemblée générale des Associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

En cas de pluralité d'Associés, les décisions des Associés sont prises lors d'une assemblée générale des Associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil aux Associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'assemblée générale des Associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des Associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'assemblée générale des Associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'assemblée générale des Associés.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément à la Loi et aux stipulations applicables des Statuts et du Pacte d'Associés.

20.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sous réserve de et conformément aux stipulations du Pacte d'Associés à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société.

Art. 21. Dissolution, liquidation.

21.1 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des Associés.

21.2 La liquidation de la Société sera décidée en assemblée des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

21.3 La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, Associé ou non, nommé(s) par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

21.4 Tout boni de liquidation sera distribué conformément aux dispositions de distribution prévues à la Clause 12 du Pacte d'Associés.

Art. 22. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des Associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 23. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions de la Loi et au Pacte d'Associés.

En cas de divergence entre les Statuts et le Pacte d'Associés, les Statuts seront interprétés dans l'esprit du Pacte d'Associés et en cas de doute, les dispositions du Pacte d'Associés prévaudront.

Art. 24. Définitions.

- Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, par le montant de la diminution de capital et de la réserve légale liées à la classe de Parts Sociales Alphanumériques à annuler mais réduit par (a) les pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en chiffre positif, (b) toutes les sommes à placer en réserves en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires (afin de lever toute ambiguïté, sans double comptage), (iii) tout dividende auquel aurai(en)t droit le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires en vertu des Statuts et (v) tout Droit aux Bénéfices de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Avec

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = les réserves librement distribuables

CR = le montant de la diminution de capital et de la réserve légale liées à la classe de Parts Sociales Alphanumériques à annuler.

L = les pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en chiffre positif

LR = les sommes à placer en réserve en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

OD = tout dividende auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires aura(en)t droit en vertu des Statuts.

PE = le Droit aux Bénéfices

Le Montant Disponible doit être mentionné dans les Comptes Intérimaires de la Période de Classe concernée et doit être évalué par le Conseil de bonne foi et en gardant à l'esprit la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

- Liquidités Disponibles signifie (i) tout le numéraire détenu par la Société (à l'exception du numéraire placé en dépôt à terme dont le terme dépasse six (6) mois), (ii) tout instrument de marché monétaire facilement négociable, obligations, billets à ordre et toute créance qui, de l'avis du Conseil, sera payé à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société due à moins de six (6) mois déterminée sur base des Comptes Intérimaires applicables à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif, tel que des parts sociales, actions, ou titre de toutes sorte détenus par la Société.

- Montant d'Annulation signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible lié à la Période de Classe (ou Nouvelle Période le cas échéant) à condition que ledit Montant d'Annulation ne puisse être supérieur aux Liquidités Disponibles liées à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période).

- Période de Classe signifie chacune des Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I.

- Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

- Date des Comptes Intérimaires signifie la date survenant au plus tôt trente (30) jours et au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe concernée de Parts Sociales Alphabétiques.

- Droit aux Bénéfices signifie les dividendes des Parts Sociales Alphabétiques.

- Pacte d'Associés signifie le Pacte d'Investissement et des Associés conclu entre la Société, Bregal Unternehmerkapital L.P., Tabularius MPC Verwaltungs GmbH, Decorum Management Beteiligungs GmbH, Decorum Management GmbH & Co. KG et des Investisseurs Désignés, le 16 février, tel que modifié dans le temps.

Tout terme commençant par une majuscule dans les présents Statuts qui n'est pas défini dans les présents Statuts aura la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Associés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff ou employé de LuFiCo SA afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des comparants celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 18 février 2016. 1LAC/2016/5385. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016074638/877.

(160039073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Campus Property Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 204.316.

— STATUTES

In the year two thousand sixteenth on the first day of March.

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Noel LYONS, born on May, 31st, 1965 in Ireland, residing at Le Continental C 1ER, 3, Place des Moulins, 98000 Monaco,

represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "CAMPUS PROPERTY GROUP S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Kehlen (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

3.2 This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

3.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

3.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

3.5 The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

3.6 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

3.7 Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty one thousand (31,000) registered shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (each a “Director”), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as Category A Directors (the “Category A Directors”) or category B Directors (the “Category B Directors”).

9.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the “Chairman”) from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Category A Directors or Category B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director are present.

10.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director of any Category whatsoever as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.6 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.8 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.9 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.10 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Category A Directors or Category B directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

14. Statutory auditor. The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are re-transmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Kehlen, at a place specified in the notice convening the meeting on the second Monday of May, at 10 p.m..

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2016.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the 31.000 shares as follows:

1. Mr Noel LYONS	31.000 shares
Total:	31.000 shares

All these shares have been fully paid up, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder:

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and has passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.
2. The following persons have been appointed as Directors of the Company for a renewable period of six (6) years, their mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2022:

Category A directors:

- a) Mr Noel LYONS, born on May 31st, 1965 in Ireland, professionally residing in L-8280 Kehlen, 50A rue de Mamer;

Category B directors:

- b) Mr Tom WELTER, born on July 11th, 1977 in Luxembourg, L-8280 Kehlen, 50A rue de Mamer;
 - c) WELTER S.à r.l., having ist registered office at 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, registered with the companies register of Luxembourg under number B89701 duly represented by his manager Mr Tom WELTER.
3. WEYDERT & WELTER S.à r.l., having ist registered office at 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, registered with the companies register of Luxembourg under number B112000 will be appointed as Statutory Auditor, its mandate terminating immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2022.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le premier mars.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Mr. Noel LYONS, né le 31 mai 1965 en Irlande, demeurant à Le Continental C 1ER, 3, Place des Moulins, 98000 Monaco,

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redang/Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «CAMPUS PROPERTY GROUP S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Kehlen (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

3.3 La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

3.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

3.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et

forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

3.6 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

3.7 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trente-et-un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les actionnaires pourront qualifier les Administrateurs nommés de Administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou Administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

9.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Administrateurs en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A ou des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B son présents.

10.5 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur de quelque catégorie que ce soit, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.6 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.7 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.8 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.9 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Kehlen, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième lundi du mois de mai, à 10h00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente-et-un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente-et-un mille (31.000) actions comme suit:

M. Noel LYONS	31.000 actions
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, s'est réuni en assemblée générale et a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2022

Administrateur de catégorie A:

a) M. Noel LYONS, né le 31 mai 1965 en Irlande, demeurant professionnellement au 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen;

Administrateurs de catégorie B:

b) M. Tom WELTER, né le 11 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen;

c) WELTER S.à r.l., ayant son siège au 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B89701 dûment représentée par son gérant M. Tom WELTER.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période maximale de six (6) ans, expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2022:

WEYDERT & WELTER S.à r.l., ayant son siège au 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B112000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 3 mars 2016. Relation: DAC/2016/3290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074600/470.

(160039337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

KSH Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.651,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.057.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December;

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of KSH Europe Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.057 and incorporated on May 23, 2012 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1996, of August 10, 2012 (the Company). The articles of association of the Company have been amended on March 27, 2015, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1757, of July 16, 2015.

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.343 (EPF III);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mr. Robert John Crompton, born on April 2, 1962, in Bolton, United Kingdom, having his address at 7 Weystone Road, Admiral Sterling Way, Weybridge, Surry KT13 8XX, United Kingdom (RC);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. Mr. Matthew Taylor, born on August 30, 1972, in Loughborough, United Kingdom, having his address at 138 Tranmere Road, London SW18 3QU, United Kingdom (MT);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. Mr. Brian Welsh, born on September 1, 1976, in Ipswich, United Kingdom, having his address at 197 Darras Road, Ponteland, Newcastle-upon-Tyne NE20 9AF, United Kingdom (BW);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

5. Mr. Tom Banning, born on October 22, 1980, in Cambridge, United Kingdom, having his address at Flat 204, 278 Magdalen Road, London SW18 3NY, United Kingdom (TB);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

6. Mrs. Kate Banson, born on July 13, 1975, in London, United Kingdom, having her address at 50 Birkbeck Road, London NW7 4AT, United Kingdom (KB);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

7. Mr. Robin Bond, born on February 6, 1979, in Isleworth, United Kingdom, having his address at 61, Laburnum Road, London SW19 1BH, United Kingdom (RB);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

8. Mr. Saloum Dabo, born on September 23, 1976, in Zinguinchor, Senegal, having his address at Flat 2a, 91 Walm Lane, London NW2 4QG, United Kingdom (SD);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

9. Mrs. Lydia Mensforth, born on November 11, 1985 in Sheffield, United Kingdom, having her address at Flat 1, 11 Rayne House, Sudbrooke Road, London SW12 8TP, United Kingdom (LM);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

10. Mr. Miguel Munoz, born on June 7, 1973, in Madrid, Spain, having his address at Calle Doña Juana I De Castilla, 34 - 2^ºb, 28027 Madrid, Spain (MM);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

11. Mr. Christopher Holloway, born on September 18, 1977, in Morrision, United Kingdom, having his address at Calle Andres Borrego 6, 4 Izqda, 28004 Madrid, Spain (CH);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

12. Mr. Thomas Storgaard, born on February 5, 1972, in Guldsborgsund, Denmark, having his address at Flat 3, 22 Chestnut Road, London SW20 8EB, United Kingdom (TS);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

13. Mrs. Catherine Purkiss, born on June 10, 1987, in London, United Kingdom, having her address at 64, Old Oak Road, London W3 7HQ, United Kingdom (CP);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

14. Mr. David Taylor, born on September 13, 1982, in Leicester, United Kingdom, having his address at Rose Cottage, Keysoe Row West, Keysoe, Bedfordshire MK44 2JG, United Kingdom (DT, and together with EPF III, RC, MT, BW, TB, KB, RB, SD, LM, MM, CH, TS and CP, the Shareholders);

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at thirty-seven thousand eight hundred and fifty-one euro (EUR 37,851) represented by (i) thirty thousand and one (30,001) class A shares and (ii) seven thousand eight hundred and fifty (7,850) class B shares, in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred euro (EUR 200) so as to bring it from its present amount of thirty-seven thousand eight hundred and fifty-one euro (EUR 37,851) represented by (i) thirty thousand and one (30,001) class A shares (the Class A Shares) and (ii) seven thousand eight hundred and fifty (7,850) class B shares

(the Class B Shares), to an amount of thirty-seven thousand six hundred and fifty-one euro (EUR 37,651), by way of the redemption and cancellation of two hundred (200) Class B Shares held by Catherine Purkiss, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all in registered form, by way of repayment in cash;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital decrease adopted under item 2. above;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancellation of the shares in the shareholders' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting unanimously resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred euro (EUR 200) so as to bring it from its present amount of thirty-seven thousand eight hundred and fifty-one euro (EUR 37,851) represented by (i) thirty thousand and one (30,001) Class A Shares and (ii) seven thousand eight hundred and fifty (7,850) Class B Shares, to an amount of thirty-seven thousand six hundred and fifty-one euro (EUR 37,651), by way of the redemption and cancellation of two hundred (200) Class B Shares held by Catherine Purkiss, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all in registered form, by way of repayment in cash.

After the decrease of the share capital of the Company, the shareholding of the Company shall be constituted as follows:

EPF III holds thirty thousand and one (30,001) Class A Shares;

- RC holds one thousand five hundred (1,500) Class B Shares;

- MT holds one thousand one hundred (1,100) Class B Shares;

- BW holds one thousand (1,000) Class B Shares;

- TB holds six hundred (600) Class B Shares;

- KB holds two hundred (200) Class B Shares;

- RB holds two hundred (200) Class B Shares;

- SD holds two hundred (200) Class B Shares;

- LM holds two hundred (200) Class B Shares;

- MM holds five hundred (500) Class B Shares;

- CH holds five hundred (500) Class B Shares;

- TS holds one thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares; and

- DT holds four hundred (400) Class B Shares.

Third resolution

The Meeting subsequently unanimously resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is set at thirty-seven thousand six hundred and fifty-one euro (EUR 37,651) represented by (i) thirty thousand and one (30,001) class A shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class A Shares) and (ii) seven thousand six hundred and fifty (7,650) class B shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares)”.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancellation of the shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de KSH Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.057, constituée le 23 mai 2012 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1996, du 10 août 2012 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 27 mars 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1757 du 16 juillet 2015.

ONT COMPARU:

1. OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.343 (EPF III);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. M. Robert John Crompton, né le 2 avril, 1962, à Bolton, Royaume-Uni, demeurant au 7 Weystone Road, Admiral Sterling Way, Weybridge, Surrey KT13 8XX, Royaume-Uni (RC);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. M. Matthew Taylor, né le 30 août, 1972, à Loughborough, Royaume-Uni, demeurant au 138 Tranmere Road, Londres SW18 3QU, Royaume-Uni (MT);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. M. Brian Welsh, né le 1 septembre, 1976 à Ipswich, Royaume-Uni, demeurant au 197 Darras Road, Ponteland, Newcastle-upon-Tyne NE20 9AF, Royaume-Uni (BW);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. M. Tom Banning, né le 22 octobre, 1980 à Cambridge, Royaume-Uni, demeurant à l'Appartement 204, 278 Magdalen Road, Londres SW18 3NY, Royaume-Uni (TB);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. Mme Kate Banson, née le 13 juillet, 1975 à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 50 Birkbeck Road, Londres NW7 4AT, Royaume-Uni (KB);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. M. Robin Bond, né le 6 février, 1979, à Isleworth, Royaume-Uni, demeurant au 61, Laburnum Road, Londres SW19 1BH, Royaume-Uni (RB);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. M. Saloum Dabo, né le 23 septembre 1976, à Zinguinchor, Senegal, demeurant à l'Appartement 2a, 91 Walm Lane, Londres NW2 4QG, Royaume-Uni (SD);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. Mme Lydia Mensforth, née le 11 novembre, 1985, à Sheffield, Royaume-Uni, demeurant à l'Appartement 1, 11 Rayne House, Sudbrooke Road, Londres SW12 8TP, Royaume-Uni (LM);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. M. Miguel Munoz, né le 7 juin, 1973, à Madrid, Espagne, demeurant à Calle Doña Juana I De Castilla, 34 - 2^b, 28027 Madrid, Espagne (MM);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. M. Christopher Holloway, né le 18 septembre, 1977 à Morriston, Royaume-Uni, demeurant à Calle Andres Borrego 6, 4 Izqda, 28004 Madrid, Espagne (CH);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. M. Thomas Storgaard, né le 5 février, 1972, à Guldsborgsund, Danemark, demeurant à l'Appartement 3, 22 Chestnut Road, Londres SW20 8EB, Royaume-Uni (TS);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

13. Mme Catherine Purkiss, née le 10 juin, 1987, à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 64, Old Oak Road, London W3 7HQ, Royaume Uni (CP);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

14. M. David Taylor, né le 13 septembre, 1982 à Leicester, Royaume-Uni, demeurant à Rose Cottage, Keysoe Row West, Keysoe, Bedfordshire MK44 2JG, Royaume Uni (DT et ensemble avec EPF III, RC, MT, BW, TB, KB, RB, SD, LM, MM, CH, TS et CP, les Associés);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus et représentant la totalité du capital social de la Société, comme mentionné ci-dessous, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente-sept mille huit cent cinquante et un euros (EUR 37.851), représenté par (i) trente mille une (30.001) parts sociales de classe A et (ii) sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe B, sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cents euros (EUR 200), afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille huit cent cinquante et un euros (EUR 37.851), représenté par (i) trente mille une (30.001) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), à un montant de trente-sept mille six cent cinquante et un euros (EUR 37.651), par le rachat et l'annulation de deux cents (200) Parts Sociales de Classe B détenues par Catherine Purkiss, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toute sous forme nominative, par repaiement en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social adoptée sous le point 2 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de deux cents euros (EUR 200), afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille huit cent cinquante et un euros (EUR 37.851), représenté par (i) trente

mille une (30.001) Parts Sociales de Classe A et (ii) sept mille huit cent cinquante (7.850) Parts Sociales de Classe B, à un montant de trente-sept mille six cent cinquante et un euros (EUR 37.651), par le rachat et l'annulation de deux cents (200) Parts Sociales de Classe B détenues par Catherine Purkiss, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toute sous forme nominative, par rachat en numéraire.

Suite à la diminution du capital social de la Société, l'actionariat de la Société sera composé comme suit:

- EPF III détient trente mille une (30.001) Parts Sociales de Classe A;
- RC détient mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe B;
- MT détient mille cent (1.100) Parts Sociales de Classe B;
- BW détient mille (1.000) Parts Sociales de Classe B;
- TB détient six cents (600) Parts Sociales de Classe B;
- KB détient deux cents (200) Parts Sociales de Classe B;
- RB détient deux cents (200) Parts Sociales de Classe B;
- SD détient deux cents (200) Parts Sociales de Classe B;
- LM détient deux cents (200) Parts Sociales de Classe B;
- MM détient cinq cents (500) Parts Sociales de Classe B;
- CH détient cinq cents (500) Parts Sociales de Classe B;
- TS détient mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe B; et
- DT détient quatre cents (400) Parts Sociales de Classe B.

Troisième résolution

L'Assemblée décide unanimement de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille six cent cinquante-et-un Euros (37.651 EUR) représenté par (i) trente mille une (30.001) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) sept mille six cent cinquante (7.650) parts sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les Parts Sociales de Classe B et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales)»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40653. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016077278/283.

(160042373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Koch Fiber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 541.656,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.885.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch International Fiber Holdings, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3796074; and

Koch AG & Energy, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5257284,

here represented by Ms. Marie Dupuis, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies. The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “Koch Fiber Luxembourg Holding S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164885, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch/Alzette, dated November 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 25, dated January 4, 2012 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated December 21, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 554 dated March 6, 2013.

All the shareholders are present or duly represented and declare having had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

The meeting can therefore validly decide on all the items of its agenda.

Agenda

I. Increase of the Company's share capital by an amount of four hundred ninety-one thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 491.650,00) from its current amount of fifty thousand six United States Dollars (USD 50.006,00) to five hundred forty-one thousand six hundred fifty-six United States Dollars (USD 541.656,00) by the creation and issuance of four hundred ninety-one thousand six hundred fifty (491.650) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

II. Subscription by Koch International Fiber Holdings, LLC, prenamed, for four hundred fifty thousand eighteen (450.018) New Shares, and full payment thereof, by payment in kind in the total amount of four hundred fifty thousand eighteen United States Dollars (USD 450.018,00), consisting in the conversion of a portion of the share premium held by Koch International Fiber Holdings, LLC, prenamed, in the Company in the same amount (the Share Premium 1).

III. Subscription by Koch AG & Energy, LLC, prenamed, for forty-one thousand six hundred thirty-two (41.632) New Shares, and full payment thereof, by payment in kind in the total amount of forty-one thousand six hundred thirty-two United States Dollars (USD 41.632,00), consisting in the conversion of a portion of the share premium held by Koch AG & Energy, LLC, prenamed, in the Company in the same amount (the Share Premium 2).

IV. Amendment of article 6, paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. §1.** The share capital is set at five hundred forty-one thousand six hundred fifty-six United States Dollars (USD 541.656,00) represented by five hundred forty-one thousand six hundred fifty-six (541.656) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.»

Resolutions

I. The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of four hundred ninety-one thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 491.650,00) from its current amount of fifty thousand six United States Dollars (USD 50.006,00) to five hundred forty-one thousand six hundred fifty-six United States Dollars (USD 541.656,00), by the creation and issuance of four hundred ninety-one thousand six hundred fifty (491.650) New Shares.

II. Koch International Fiber Holdings, LLC, prenamed, resolves to subscribe for four hundred fifty thousand eighteen (450.018) New Shares, and to fully pay them up, by payment in kind in the total amount of four hundred fifty thousand eighteen United States Dollars (USD 450.018,00), consisting in the conversion of the Share Premium 1.

III. Koch AG & Energy, LLC, prenamed, resolves to subscribe for forty-one thousand six hundred thirty-two (41.632) New Shares, and to fully pay them up, by payment in kind in the total amount of forty-one thousand six hundred thirty-two United States Dollars (USD 41.632,00), consisting in the conversion of the Share Premium 2.

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- i. a balance sheet dated as of February 19, 2016 of the Company, certified "true and correct" by its management;
- ii. a contribution declaration from Koch International Fiber Holdings, LLC, prenamed, annexed hereto;
- iii. a contribution declaration from Koch AG & Energy, LLC, prenamed, annexed hereto;
- iv. a valuation report from the Company's managers, annexed hereto.

IV. The meeting resolves to amend article 6, paragraph 1, of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. §1.** The share capital is set at five hundred forty-one thousand six hundred fifty-six United States Dollars (USD 541.656,00) represented by five hundred forty-one thousand six hundred fifty-six (541.656) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Koch International Fiber Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 3796074; et

Koch AG & Energy, LLC, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 5257284,

ici représentés par M^{lle} Marie Dupuis, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé. Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Koch Fiber Luxembourg Holding S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164885, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 25, en date du 4 janvier 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 554, en date du 6 mars 2013.

Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée peut dès lors valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

Ordre du jour

I. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de quatre cent quatre-vingt-onze mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 491.650,00) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille six Dollars Américains (USD

50.006,00) à cinq cent quarante et un mille six cent cinquante-six Dollars Américains (USD 541.656,00) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-onze mille six cent cinquante (491.650) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

II. Souscription par Koch International Fiber Holdings, LLC, prénommée, à quatre cent cinquante mille dix-huit (450.018) Nouvelles Parts, et libération intégrale de celles-ci, par paiement en nature d'un montant total de quatre cent cinquante mille dix-huit Dollars Américains (USD 450.018,00) consistant en la conversion d'une portion de la prime d'émission détenue par Koch International Fiber Holdings, LLC, prénommée, dans la Société, d'un même montant (la Prime d'Emission 1).

III. Souscription par Koch AG & Energy, LLC, prénommée, à quarante et un mille six cent trente-deux (41.632) Nouvelles Parts, et libération intégrale de celles-ci, par paiement en nature d'un montant total de quarante et un mille six cent trente-deux Dollars Américains (USD 41.632,00) consistant en la conversion d'une portion de la prime d'émission détenue par Koch AG & Energy, LLC, prénommée, envers la Société, d'un même montant (la Prime d'Emission 2).

IV. Modification de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. §1.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante et un mille six cent cinquante-six Dollars Américains (USD 541.656,00) représenté par cinq cent quarante et un mille six cent cinquante-six (541.656) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune»

Résolutions

I. L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de quatre cent quatre-vingt-onze mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 491.650,00) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille six Dollars Américains (USD 50.006,00) à cinq cent quarante et un mille six cent cinquante-six Dollars Américains (USD 541.656,00) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-onze mille six cent cinquante (491.650) Nouvelles Parts.

II. Koch International Fiber Holdings, LLC, prénommée, décide de souscrire à quatre cent cinquante mille dix-huit (450.018) Nouvelles Parts, et de les libérer intégralement, par paiement en nature d'un montant total de quatre cent cinquante mille dix-huit (450.018) Dollars Américains (USD 450.018,00) consistant en la conversion de la Prime d'Emission 1.

III. Koch AG & Energy, LLC, prénommée, décide de souscrire à quarante et un mille six cent trente-deux (41.632) Nouvelles Parts, et de les libérer intégralement, par paiement en nature d'un montant total de quarante et un mille six cent trente-deux Dollars Américains (USD 41.632,00) consistant en la conversion de la Prime d'Emission 2.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par:

- i. Un bilan intérimaire en date du 19 février 2016 de la Société, certifié «sincère et véritable» par ses représentants;
- ii. Une déclaration d'apport de Koch International Fiber Holdings, LLC, prénommée, annexée aux présentes;
- iii. Une déclaration d'apport de Koch AG & Energy, LLC, prénommée, annexée aux présentes;
- iv. Un rapport d'évaluation des gérants de la Société, annexé aux présentes.

IV. L'assemblée décide de modifier l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. §1.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante et un mille six cent cinquante-six Dollars Américains (USD 541.656,00) représenté par cinq cent quarante et un mille six cent cinquante-six (541.656) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Dupuis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077275/161.

(160042658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Landlake Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 115.094.

In the year two thousand and sixteen, on the first of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Landlake Invest S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 115.094, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated March 22nd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1076 of June 2nd, 2006.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 4, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 4. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de "Landlake Invest S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.094, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1076 du 2 juin 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 4, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 mars 2016. 2LAC/2016/4748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016077284/109.

(160042214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 202.681.

Rectificatif du dépôt L150239743 du 31.12.2015

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. UPEL, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 2760946,

2. HBI International, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 4104877,

3. Confecciones El Pedregal Inc., une société régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmans sous le numéro 367201,

(les Associées).

Toutes ici représentées par Madame Khadigea Klingele, juriste senior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de trois procurations datées du 27 décembre 2015,

copies desquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante déclare avoir représenté tous les Associées lors de la signature de l'acte constitutif de Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.681 (la Société) qui s'est tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2015, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2015, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante déclare ensuite que lors dudit acte de constitution du 28 décembre 2015, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 31 décembre 2015 sous le numéro de dépôt L150239743, une erreur matérielle s'est glissée au sein des stipulations transitoires qui énonçaient erronément:

Pour la version anglaise:

“Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2015”.

Pour la version française:

«Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015».

Alors qu'il y avait lieu d'acter:

Pour la version anglaise:

“Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2016”.

Pour la version française:

«Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2016».

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1^{er} mars 2016. GAC/2016/1603. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077214/55.

(160042411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

**Harlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Metty's Kabelmontage S.à.r.l.).**

Siège social: L-8806 Rambrouch, 41, rue Schwiedelbrouch.

R.C.S. Luxembourg B 79.586.

Im Jahre zweitausendsechzehn, am fünfundzwanzigsten Februar.

Vor der unterzeichneten Notarin Mireille HAMES, mit Amtssitz in Rambrouch

IST ERSCHIENEN:

1.- Herr Arsène HANSEN, Geschäftsführer, geboren in Esch-Alzette, am 21. März 1966 wohnhaft in L-8544 Nagem, 11, rue de Redange

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilseigner der

Gesellschaft mit beschränkter Haftung «Metty's Kabelmontage S.à.r.l.» eingetragen im Handelsregister Luxemburg

unter der Nummer B79.586,

gegründet gemäss Urkunde vom 19. Juni 1995

aufgenommen von Notar Paul FRIEDERS mit damaligem

Amtssitz zu Luxemburg veröffentlicht im Memorial C Seite 23028 von 1995.

Sodann ersuchte der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die amtierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft abzuändern so dass die Gesellschaft ab heutigem Datum den Namen «HARLUX S.à.r.l.» trägt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft abzuändern so dass der Sitz der Gesellschaft ab heutigem Datum in L-8806 Rambrouch, 41, rue Schwiedelbrouch ist.

Dritter Beschluss

Durch den vorhergehenden Beschluss, sind Artikel drei (3) und vier (4) der Satzung wie folgt zu lesen:

« **Art. 3.** « Die Gesellschaft führt die Bezeichnung «HARLUX S.à.r.l.» »

« **Art. 4.** « Der Sitz der Gesellschaft ist die Gemeinde Rambrouch.

Er kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Gesellschaftsversammlung an jeden Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Komparent handelnd wie eingangs erwähnt, die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Rambrouch, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat der Komparent zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Arsène HANSEN, Mireille HAMES.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 février 2016. DAC/2016/2914. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt auprès du Registre de Commerce.

Rambrouch, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077341/43.

(160042224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.